AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2139
FR0000184798-FS0982

22 septembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ORPEA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 21 septembre 2016, la société Standard Life Investments (Holdings) Limited (1 George Street, EH2 2LL, Edimbourg, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré, avoir franchi en baisse, le 20 septembre 2016, le seuil de 5% du capital de la société ORPEA et détenir, pour le compte desdits clients, 2 993 658 actions ORPEA représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 3,70% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ORPEA sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 60 273 691 actions représentant 80 892 553 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.